1 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : OBJECTIFS ET FINALITE

La nouvelle réforme des rythmes scolaires décrétée par le gouvernement met un terme à la semaine de 4 jours. Les modalités d'application de cette réforme sont parvenues récemment aux villes, le 1er mars, après de nombreuses modifications. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de la reporter à la rentrée de septembre 2014.

LES OBJECTIFS DE LA REFORME

« Une **école plus juste** et **plus exigeante** »

« Une **amélioration** de la **réussite scolaire** dans le **premier degré** »

« Une **semaine scolaire** mieux **équilibrée** »

« Une meilleure **prise en compte** des **capacités d'attention** des enfants »

CE QUE PREVOIT LE TEXTE OFFICIEL

24 heures de classe sur **9 demi-journées** au lieu de 8

Pause méridienne : **1h30** minimum

Journée : 5h30 maximum - **1/2 journée** : 3h30 maximum

5 jours de **classe** : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin (sauf dérogation)

Des activités pédagogiques complémentaires (aide aux élèves, méthodologie, activités en lien avec le projet d'école ou le projet éducatif territorial)

LES DEROGATIONS POSSIBLES

Samedi à la place du **mercredi**

Durée d'une **journée supérieure à 5h30**

Durée d'une **demi-journée supérieure à 3h30**

Source : Ministère de l'Education nationale

MARQUETTE LEZ LILLE

2

LA CONCERTATION : MODE D'EMPLOI

La réforme des rythmes scolaires entrainera une profonde modification de l'organisation de la vie municipale en impactant l'aménagement des activités périscolaires, les créneaux réservés aux associations, les services de restauration, les transports, les problématiques de garde d'enfants... Afin de limiter les perturbations que pourrait engendrer la réforme, la Ville souhaite associer les parents, les associations, les enseignants (...) à la réflexion autour de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires et plus largement, au futur projet éducatif global.

LE CIRCUIT DE DECISION

La Ville et ses partenaires conçoivent le projet dans le cadre d'une concertation qui a déjà débuté avec le Family Day, le 23 mars dernier.

Le Maire communique son projet d'organisation du temps scolaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription afin de recueillir son avis.

Le projet est transmis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Après réception du projet, il peut consulter le Conseil Général (transport scolaire) et valider ou non le projet.

La Ville, les écoles, les associations et les partenaires mettent en place la réforme après validation.

QUEL CALENDRIER DE CONCERTATION ?

❖ **Pourquoi avoir choisi de reporter à 2014 la mise en place de la réforme ?**

Ce report, voulu par la Ville, doit permettre d'associer tous les acteurs concernés : parents d'élèves, enseignants, milieu associatif, partenaires de la commune (...) de prendre part au débat et de construire avec la Ville une application cohérente et adaptée de la réforme. Les partenaires sont amenés à s'exprimer sur le choix de la demi-journée supplémentaire, sur le type d'activités périscolaires proposées...

Les modalités précises d'application de la réforme sont arrivées tardivement, le 1er mars 2013, ne permettant pas d'accorder suffisamment de temps à la réflexion et à la concertation. Dans ces conditions, la Ville a demandé le report de la mise en place pour prendre le temps de la réflexion et ainsi respecter l'essence même de ce décret : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

❖ **Quelle concertation dans les écoles ?**

- Débat autour des rythmes scolaires à l'occasion du Family Day (mars 2013).
- Concertation avec les directeurs d'école et les équipes éducatives.
- Consultation des associations de parents d'élèves lors de rencontres thématiques de mai à octobre 2013.
- Consultation des parents d'élèves au travers d'un questionnaire dédié (mai-juin-juillet 2013).
- Mise en place d'une newsletter spécifique pour le suivi de l'actualité de la réforme.
- Consultation des villes limitrophes pour anticiper une cohérence territoriale.

➡ **De cette concertation naîtra une orientation partagée qui sera proposée au DASEN.**

Mars — Family Day : débat sur la réforme des rythmes scolaires / test d'activités ludiques et sportives

Avril — Analyse des retours du Family Day

Mai — Rencontre avec les associations de parents d'élèves. Distribution du questionnaire-sondage aux parents d'élèves

Mai-Juin — Concertation avec les enseignants et les directeurs d'établissement. Analyse des implications en matière de périscolaire

Juillet — Retours et analyse des questionnaires

Juillet-Août — Test d'activités périscolaires novatrices dans le cadre de Marquette Parc

Septembre-décembre — Concertation avec les associations

2013

Octobre — Poursuite de la concertation avec les nouveaux bureaux des associations de parents d'élèves

Janvier-avril — Concertation des partenaires institutionnels

2014

Family Day : découverte des activités périscolaires. Annonce des modalités d'application retenues pour septembre 2014

MARQUETTE LEZ LILLE

3

UNE OPPORTUNITE LOCALE :

LE PROJET EDUCATIF

La réforme des rythmes scolaires ne se limite pas « simplement » au choix du mercredi ou du samedi : c'est également l'opportunité de redéfinir les actions périscolaires tout au long de la semaine en plaçant l'éveil et le développement personnel de l'enfant au cœur des réflexions.

Aujourd'hui, la Ville est déjà présente sur les temps périscolaires proposés aux écoliers. Garderie, temps méridien dédié au sport, à la lecture, à la culture, à la musique (...), des animateurs et des éducateurs spécialisés accompagnent les enfants sur des séances thématiques dans le but de développer certaines de leur faculté.

Et demain ? Les parents sont associés à la réflexion autour du périscolaire. Quelles activités pour nos enfants, demain ? Doivent-elles rester en l'état ou être développées sur la base de nouveaux critères et notamment sur l'éveil de l'enfant ? Une réflexion est ainsi menée ; elle pourrait orienter le choix vers des activités complémentaires à celles dispensées durant le temps scolaire et adaptées à l'âge des enfants et donc à leur niveau. Pourquoi pas une activité cirque ? Archéologie ? Police scientifique ? Parcours nature ? Les pistes envisagées se veulent éducatives, ludiques et novatrices.

DES ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX HABILITÉS DE L'ENFANT

A partir de cet été, des activités novatrices vont être testées afin de mesurer leur impact sur les enfants et évaluer l'intérêt qu'ils peuvent avoir pour elles.

Dans cet esprit, certaines personnes sont également intéressées pour proposer leurs services, des contacts ont d'ores et déjà été pris avec des organismes et les associations marquettoises seront consultées.

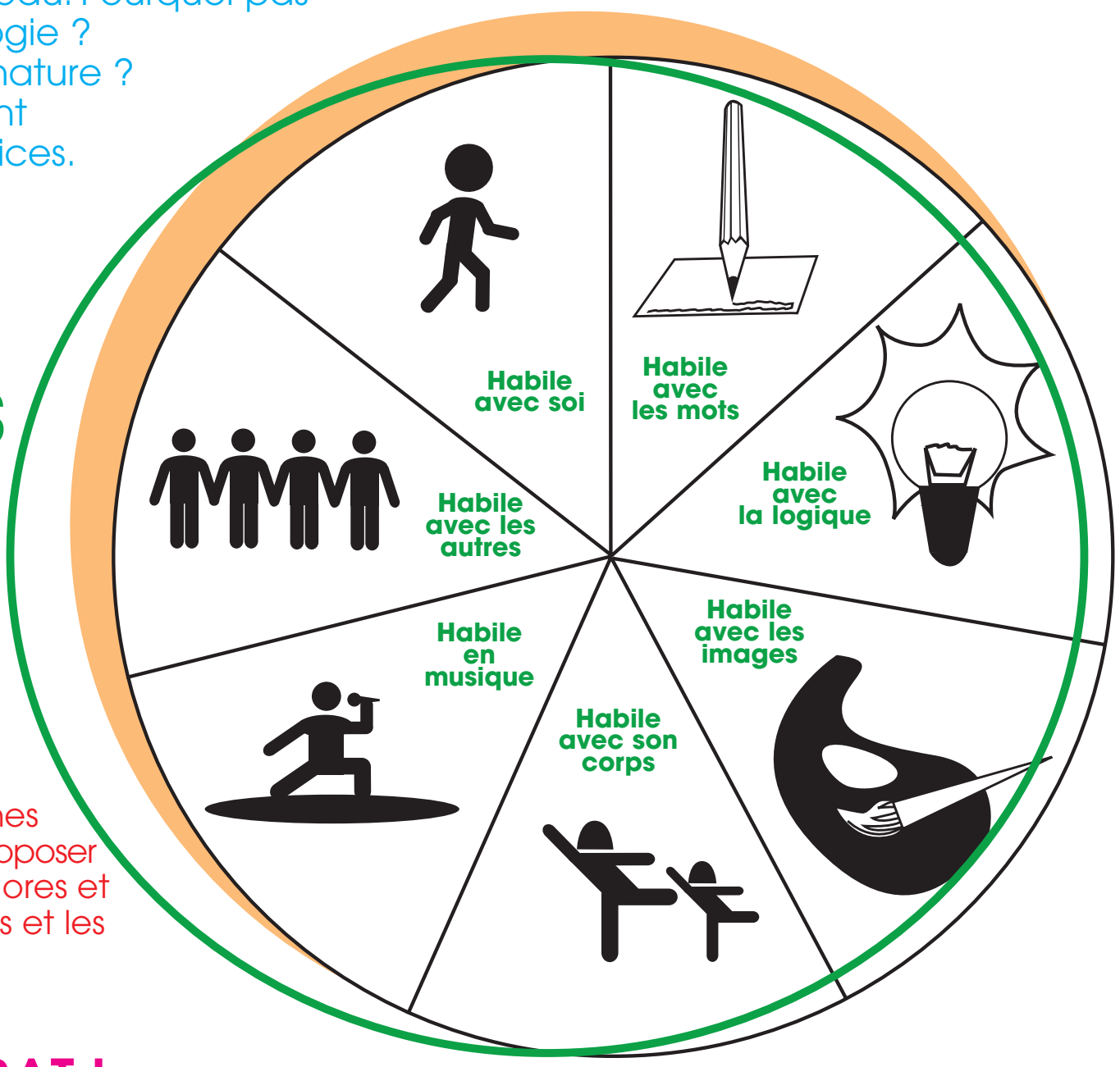

POURSUIVEZ LE DEBAT !

Pour participer au débat, remplissez le questionnaire disponible auprès de votre association de parents d'élèves et retournez-le avant le 4 juillet. Vous pouvez également envoyer vos remarques, vos idées par mail : *contact@marquettelezlille.fr.*

MARQUETTE LEZ LILLE